

**GYMNASTIQUE  
AEROBIC**

**ATHLETISME**  
**SPORTS**  
**21-22**

# Dispositions spécifiques

## Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

### FFG

Agnès LICHTLE

Coordonnatrice FFG, en charge des pratiques fédérales

Magali HACHE

Représentante FFG / Enseignante d'EPS / Académie de Toulouse

Karine JUILLARD

Représentante FFG / Enseignante d'EPS / Académie de Clermont-Fd

### UNSS

Cathy GENEVAUX

Enseignante d'EPS / Académie de Nancy-Metz

Céline LOCQUENEUX

Enseignante d'EPS / Académie d'Amiens

### Référent (e) sport partagé

Auréline PERRIER

Enseignante d'EPS / Académie de Versailles

### Délégué technique UNSS

Pascal Vacant

Directeur du Service Départemental du Puy-de-Dôme (63)  
Académie de Clermont-Ferrand

# Dispositions Générales

---

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

**La lecture de cette fiche est obligatoire et complémentaire à la Fiche Sport Spécifique.**

## Dispositions particulières Gymnastique Aérobic Excellence

---

**Tous les élèves licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer sauf :**

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France

*La **Gymnastique Aérobic** est une discipline attrayante et conviviale de compétition par équipe. Chorégraphie de groupe en musique, composée d'éléments techniques fondamentaux et de pas de base, cette activité contemporaine à l'exécution dynamique met en valeur coordination, énergie, force et souplesse. Elle répond parfaitement aux motivations des jeunes qui sont à la recherche d'une nouvelle pratique sportive alliant gymnastique et danse sur une musique particulièrement rythmée.*

Conformément au Règlement Fédéral décliné du PNDSS 2020-2024, le calendrier national a acté l'organisation d'un championnat de France de Gymnastique Aérobic une fois tous les 2 ans -**2022 et 2024**- en alternance avec la Gymnastique Rythmique. Pour information, en raison de la pandémie, le CF de Gymnastique Rythmique qui n'a pu avoir lieu en 2021 aura lieu en 2022 (puis en 2023).

*Les AS sont invitées à organiser, sur les années sans finalité nationale, des rencontres artistiques et festives afin de s'adresser au plus grand nombre et de participer de façon massive au développement, voire au renouveau de la Gymnastique Aérobic sur l'ensemble du territoire.*

# Championnats UNSS Équipe d'Établissement Gymnastique Aérobic

Sont interdites de championnat par Équipe d'Établissement (en plus des restrictions / dispositions générales) :

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFG (**gymnastes engagés en National A en 2021-2022**)
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit en Gymnastique Aérobic sur :
  - Les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève ou Reconversion
  - La liste des sportifs espoirs
  - La liste des sportifs des collectifs nationaux
  - La liste des gymnastes inscrits dans le PPF (Projet de Performance Fédéral)
  - La liste des gymnastes inscrits en Section d'Excellence Sportive.

Ces listes seront disponibles sur OPUSS et feront foi pour toute l'année scolaire. Vigilance cette année avec le report des JO décalant l'actualisation de ces listes probablement en **novembre 2021**.

|   | COLLÈGES ÉTABLISSEMENT  | LYCÉES ÉTABLISSEMENT  |
|---|---|---|
| COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES | <b>5 à 7 compétiteurs</b><br>Mixité possible  | <b>3 à 5 compétiteurs</b><br>Mixité possible  |
| JEUNE JUGE  | 1 jeune juge par équipe qualifiée<br>Niveau académique minimum<br>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie<br>Il ne peut pas être gymnaste lors de la compétition<br>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux rencontres  |   |
| JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE                             | 1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe<br>En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux rencontres   |   |
| RÈGLEMENT   | <b>Code UNSS 2020 – 2024</b> Catégorie « <b>Équipe d'Établissement</b> »  |   |
| TENUE DE COMPÉTITION                                      | <b>Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b><br>En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées.<br>Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) |   |
| FORMULE DE RENCONTRE OU COMPÉTITION                       | Plusieurs passages devant un jury<br>Un tour final permet d'établir un classement<br>Voir la circulaire académique et départementale  |   |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION                                | Niveau académique + quotas selon le nombre d'établissements engagés   |   |
| NOMBRE D'ÉQUIPES  | <b>26</b> équipes + DOM TOM   | <b>26</b> équipes + DOM TOM   |
| TITRES DÉCERNÉS   | Champion de France UNSS<br>Gymnastique Aérobic<br>Équipe Établissement Collèges <b>2022</b>   | Champion de France UNSS<br>Gymnastique Aérobic<br>Équipe Établissement Lycées <b>2022</b> |

# Championnats UNSS Excellence Gymnastique Aérobic

Conditions de participation : les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

- **Un seul niveau**, ouvert à tous les gymnastes, sauf les gymnastes inscrits sur :
  - Les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève et Reconversion
  - La liste des sportifs des collectifs nationaux

## Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur la liste FFG pour les niveaux collège et lycée (liste disponible sur OPUSS)
  - Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur les listes de sportifs Espoirs et des gymnastes inscrits dans le PPF/Projet de Performance Fédéral (mais interdit aux : Elite, Senior, Relève, Reconversion et sportifs des collectifs nationaux)
  - Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur les listes des Sections d'Excellence Sportive
- Ces listes seront disponibles sur OPUSS et feront foi pour toute l'année scolaire. Vigilance cette année avec le report des JO décalant l'actualisation de ces listes probablement en **novembre 2021**.

|   | COLLÈGES EXCELLENCE  | LYCÉES EXCELLENCE   |
|---|--|---|
| COMPOSITION DES ÉQUIPES                   | <b>3 à 5 compétiteurs</b><br>Mixité autorisée  |   |
| JEUNE JUGE                                | 1 jeune juge par équipe qualifiée, niveau académique minimum<br>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie<br>Il ne peut pas être gymnaste lors de la compétition<br>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux rencontres   |   |
| JEUNE COACH -<br>JEUNE CAPITAINE          | 1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe<br>En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux rencontres  |   |
| RÈGLEMENT                                 | <b>Code UNSS 2020-2024</b> Catégorie « <b>Excellence</b> »   |   |
| TENUE DE<br>COMPÉTITION                   | <b>Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b><br>En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées. Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition) |   |
| FORMULE DE<br>RENCONTRE OU<br>COMPÉTITION | Plusieurs passages devant un jury. Un tour final permet d'établir un classement.<br>Voir la circulaire académique et départementale  |   |
| MODALITÉS DE<br>QUALIFICATION             | Niveau académique + quotas selon le nombre d'établissements engagés  |   |
| NOMBRE<br>D'ÉQUIPES                       | 26 équipes + DOM TOM   | 26 équipes + DOM TOM  |
| TITRES DÉCERNÉS                           | Champion de France UNSS<br>Gymnastique Aérobic<br>Équipe Établissement Collèges <b>2022</b>  | Champion de France UNSS<br>Gymnastique Aérobic<br>Équipe Établissement Lycées <b>2022</b> |

# Championnats UNSS « Sport Partagé » en Gymnastique Aérobie

|                                     | COLLÈGES SPORT PARTAGÉ   | LYCÉES SPORT PARTAGÉ  |
|-------------------------------------|--|---|
| COMPOSITION DES ÉQUIPES             | <p><b>2 ou 4 gymnastes maximum</b> (dont la moitié des élèves en situation de handicap, dossier MDPH obligatoire)</p> <p>1 C Maxi</p> <p>Principe : 1 élève valide associé à 1 élève ESH (En Situation de Handicap). ESD doit avoir une reconnaissance MDPH</p> <p>Les élèves ESH peuvent être licenciés à la FFSA ou FFHS.</p> <p><b>Mixité autorisée</b></p> |   |
| JEUNE JUGE                          | <p>1 Jeune Juge par académie</p> <p>Certifié académique minimum</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</p> <p>Il ne peut pas être compétiteur</p>  |   |
| JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ       | <p>1 Jeune Coach - Jeune Capitaine, certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe</p> <p>En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux rencontres</p>  |   |
| RÈGLEMENT                           | <p><b>Code UNSS Gymnastique Aérobie 2020 - 2024 « adapté »</b></p> <p><i>en fonction de la nature des handicaps et en lien avec les animateurs d'AS</i></p>  |   |
| TENUE DE COMPÉTITION                | <p>Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition)</p> <p><b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b></p> <p>Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral</p>   |   |
| FORMULE DE RENCONTRE OU COMPÉTITION | <p>Plusieurs passages devant un jury</p> <p>Un tour final permet d'établir un classement</p> <p>Voir la circulaire académique et départementale</p>  |   |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION          | <p>Niveau académique + quotas selon le nombre d'établissements engagés</p>   |   |
| NOMBRE D'ÉQUIPES                    | <b>26</b> équipes + DOM TOM  | <b>26</b> équipes + DOM TOM   |
| TITRES DÉCERNÉS                     | Champion de France UNSS Gymnastique Aérobie Équipe Établissement Collèges <b>2022</b>  | Champion de France UNSS Gymnastique Aérobie Équipe Établissement Lycées <b>2022</b> |

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs : **jeudi 5 mai 2022.**

**Les championnats de France auront lieu à Clermont-Ferrand (académie de Clermont) du 7 au 9 juin 2022.**

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

### Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le **10 décembre 2021.**

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

### Inscription des meilleurs Jeunes Juges académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Toutes les saisies se feront sur Opuss pour l'année 2021-2022.

# Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

---

## Passerelle des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFG

La convention entre l'UNSS et la FFG précise que la certification Jeune Juge de niveau national permet une équivalence de niveau 1 fédéral dès lors que le (la) gymnaste est licencié(e) à la FFG.

La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles.

La convention et les avenants concernant les passerelles sont disponibles sur [www.unss.org](http://www.unss.org)

Les AS qui ont connaissance d'élèves Jeunes Juges ayant fait l'objet de passerelles effectives avec la FFG sont priées de le faire savoir à leur service régional qui transmettra à la direction nationale afin de confirmer l'intérêt de la formation des enseignants, de mettre en avant cet engagement au service de l'activité et d'accompagner au mieux cette passerelle.

# Innovation

---

Le championnat de France de Gymnastique Aérobic aura lieu désormais une fois tous les 2 ans -**2022** et **2024**-, en alternance avec la Gymnastique Rythmique.

*Les AS sont invitées à organiser, sur les années sans finalité nationale, des rencontres artistiques et festives afin de s'adresser au plus grand nombre et de participer de façon massive au développement de la Gymnastique Aérobic dans les territoires s'ouvrant ainsi au plus grand nombre.*

Les membres de la CMN souhaiteraient être destinataires de toutes les initiatives en termes d'animation. Les échanges de l'ensemble des formules et outils destinés au développement doivent pouvoir profiter à tous et permettre d'accompagner le plus de territoires et d'AS possibles. La relance de l'activité en dépendra.

# Annexe 1 – Règles Gymnastique Aérobie

---



Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposées dans le guide joint dans la fiche sport,  
<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

La CMN précise qu'elle se tient à la disposition de toute AS désireuse de s'engager afin de proposer un code adapté en fonction des profils d'élèves en situation de handicap.

## Annexe 2 – Format minimum des rencontres

---

L'organisation des rencontres et la participation du plus grand nombre d'élèves et d'AS est un des objectifs du sport scolaire (richesse des échanges et expérience du jugement).

L'organisation du championnat d'académie doit permettre deux passages par AS comme indiqué dans le règlement (total des notes des 2 passages, nécessaire pour le classement final).

## Annexe 1

---

---

**Associations Sportives ayant réalisé un podium en 2020 et en 2021 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement  
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement**

---

**NÉANT**

---

Collèges

---

NEANT

---

Lycées

---

NEANT

---

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

**Associations Sportives ayant réalisé un podium en 2021 des  
Championnats de France Excellence  
non autorisées à participer à la qualification pour les  
Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement**

---

**NÉANT**

---

Collèges

---

NEANT

---

Lycées

---

NEANT

---

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
au Protocole en 2021  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipe d'Établissement ou en Excellence**

---

**NÉANT**

**AS ayant fait forfait dans les dix jours  
avant les Championnats de France en 2021 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipe d'Établissement ou en Excellence**

---

**NÉANT**

# Annexe 5 – Règles GYMNASTIQUE AEROBIC

---



Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposées dans le guide joint dans la fiche sport,  
<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

La CMN précise qu'elle se tient à la disposition de toute AS désireuse de s'engager afin de proposer un code adapté en fonction des profils d'élèves en situation de handicap.